

Préservation de l'eau : les solutions existent !

PAR PAR MICHEL LANGEVIN, MEMBRE DE LA CCI 49 ET DE LA CCI PAYS DE LOIRE, RÉFÉRENT SUR LE SUJET DE L'EAU

Bien commun à l'humanité, l'eau n'est pas inépuisable. De plus en plus de pays voient leurs ressources se dégrader, d'où l'urgence de traiter cette question cruciale, notamment au niveau des entreprises.

Indispensable à toute activité humaine, l'eau est une denrée qui se raréfie à l'échelle planétaire. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), d'ici à 2025 plus de la moitié de la population mondiale vivra dans des régions soumises au stress hydrique. La France ne sera pas épargnée comme le montrent les arrêtés sécheresse pris de plus en plus tôt, chaque année, par les préfetures et, depuis peu, en Pays de la Loire. Dans ce contexte, alors que nous allons être confrontés à l'alternance récurrente des périodes de canicule et des périodes de fortes inondations, l'enjeu est celui de la disponibilité de l'eau, en quantité et en qualité. La préservation de l'eau devient, de fait, une préoccupation majeure.

Quels impacts le manque d'eau peut-il avoir sur l'activité économique ?



Coupure d'approvisionnement pour les entreprises, menace pour le développement des activités économiques ou encore augmentation des conflits d'usages entre l'agriculture et le tourisme, les risques liés à la raréfaction de l'eau sont multiples. Alors que, en 2013, seules 11 % des masses d'eau en Pays de la Loire étaient classées en « bon état », il est urgent de sensibiliser l'ensemble des uti-

lisateurs à une meilleure gestion de la ressource. TPE, PME ou grand groupe, chacun peut construire des solutions adaptées à ses besoins, aux spécificités de son *business model*, de son territoire, etc. Il faut d'ailleurs se féliciter que les comportements vertueux des entreprises en matière d'économie d'eau et de traitement de leurs rejets se multiplient. Ils démontrent qu'il est possible d'évoluer sur cette question sans mettre en péril son activité.

Accompagnant les mutations des entreprises, les CCI du territoire s'engagent aussi sur le chapitre de l'eau

À travers la réalisation d'un plan d'actions l'an passé (encadré ci-dessous) et l'intégration d'une chargée de mission Environnement spécialisée Eau à la CCI Pays de la Loire, en mai de cette année, les chambres de commerce et d'industrie se donnent les moyens d'aider au mieux les entreprises à se saisir de la problématique de l'eau, à travers trois missions clés : l'information, la sensibilisation et l'accompagnement. En partenariat avec les autres acteurs engagés sur ce sujet (Région, Agence de l'eau Loire-Bretagne, DREAL...), les CCI s'emploient désormais à identifier des personnes relais (élus locaux, responsables associatifs, etc.), afin de coordonner leurs actions sur le terrain et de les adapter aux spécificités de chaque département. De quoi amplifier encore la dynamique collective et, en termes de lobbying, faire remonter les préoccupations des entreprises ligériennes au Comité de bassin Loire-Bretagne.



SENSIBILISER LES ENTREPRISES : LA CCI EN ACTION

Anticipant les impacts du réchauffement climatique, les CCI des Pays de la Loire s'engagent auprès des entreprises pour une meilleure gestion de l'eau. Elles ont ainsi émis une douzaine de propositions, parmi lesquelles :

- **Agréger les données existantes** sur les consommations d'eau annuelles des entreprises.
- **Inventorier**, par type d'entreprises, la nature des usages de l'eau et le degré de sensibilité des activités à la disponibilité de la ressource.
- **Répertorier la nature des rejets** émis par les entreprises en vue de leur réutilisation.
- **Déployer des programmes d'information** sur les solutions disponibles, par type d'activité, pour réaliser des économies d'eau.
- **Informers les entreprises** sur les dispositifs de financement pour une meilleure gestion de l'eau.
- **Déployer des formations et des accompagnements** adaptés aux entreprises, notamment les TPE et les PME.
- **Faciliter la visualisation des enjeux** par territoire pertinent pour les acteurs publics.
- **Apporter un avis éclairé**, lors des consultations des documents d'urbanisme, sur les volets quantité et qualité d'eau pour les usages entreprises.